



La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

Décennie d'action pour la nutrition

Projet de résolution proposé par les délégations de l'Équateur, de Haïti, de la Nouvelle-Zélande, du Panama, du Pérou et du Tchad

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

PP1 Ayant examiné le rapport sur la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant ;¹

PP2 Rappelant la résolution WHA68.19 (2015) « Résultats de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition », dans laquelle l'Assemblée de la Santé a souscrit à la Déclaration de Rome sur la nutrition ainsi qu'au Cadre d'action ;

PP3 Réaffirmant les engagements qui ont été pris d'atteindre les cibles et de mettre en œuvre les plans d'action internationaux dans ce domaine, dont les cibles mondiales pour 2025 en matière de nutrition et le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ;

PP3 *bis* Rappelant la résolution A67.15 (2014) dans laquelle les États Membres ont approuvé le plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des cibles ;

PP4 Rappelant la résolution 70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle elle convient de la dimension intégrée des objectifs et reconnaît que, pour mettre fin à toutes les formes de malnutrition et répondre aux besoins nutritionnels tout au long de la vie il est nécessaire de donner un accès universel à des aliments sûrs et nutritifs qui soient produits de manière durable, et de garantir la couverture universelle des mesures essentielles en matière de nutrition ;

¹ Document A69/7.

PP5 Rappelant que les objectifs de développement durable et les cibles dont ils s'accompagnent sont intégrés, indissociables, et qu'ils concilient les trois dimensions du développement durable, et reconnaissant qu'il est important d'atteindre l'objectif 2 de développement durable qui consiste à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable, ainsi que les cibles interdépendantes des autres objectifs ;

PP6 Se félicitant de la résolution 70/259 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 1^{er} avril 2016, intitulée « Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) », dans laquelle il est demandé à la FAO et à l'OMS de diriger la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), en collaboration avec le PAM, le FIDA et l'UNICEF, et de définir et d'élaborer un programme de travail fondé sur la Déclaration de Rome et son Cadre d'action, ainsi que les moyens de mise en œuvre de ce programme entre 2016 et 2025, grâce à des dispositifs de coordination tels que le Comité permanent de la nutrition et à des instances multipartites telles que le Comité de la sécurité sanitaire mondiale, conformément à son mandat, et en concertation avec d'autres organisations et instances et mouvements internationaux et régionaux, comme l'initiative Renforcer la nutrition ;

PP7 Réaffirmant l'engagement d'éradiquer la faim et de prévenir toutes les formes de malnutrition à l'échelle mondiale, notamment la sous-alimentation, le retard de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale et le surpoids chez les enfants de moins de cinq ans, ainsi que l'anémie chez les femmes et les enfants, parmi les autres carences en micronutriments ; ainsi que de mettre un terme aux tendances à l'augmentation du surpoids et de l'obésité, et de réduire le fardeau des maladies non transmissibles liées à l'alimentation dans toutes les tranches d'âge ;

PP8 Rappelant la résolution WHA65.6 (2012), dans laquelle l'Assemblée de la Santé a fait sien le plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant ;

PP9 Notant avec inquiétude que près de deux nourrissons sur trois de moins de six mois ne sont pas nourris exclusivement au sein ; que moins d'un nourrisson sur cinq est nourri au sein pendant 12 mois dans les pays à revenu élevé, et que du lait maternel est donné à seulement deux enfants sur trois âgés de six mois à deux ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ;

PP10 Notant également avec préoccupation que seulement 49 % des pays disposent de données suffisantes sur la nutrition pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux cibles mondiales dans ce domaine,

(OP)1. DEMANDE à tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies qui sont concernés, à la société civile et aux autres parties prenantes :

- 1) de travailler ensemble, par-delà les secteurs et les groupes d'intérêt, pour orienter, soutenir et mettre en œuvre les politiques, programmes et plans en matière de nutrition dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) ;
- 2) de soutenir les mécanismes permettant de suivre la réalisation des engagements et de faire rapport ;

(OP)2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

- 1) à élaborer et/ou à mettre en œuvre des stratégies sur la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant qui relèvent l'ensemble des défis en matière de nutrition, couvrent différents secteurs et prévoient un suivi et une évaluation solides et désagrégés ;

2) à envisager de mettre au point, selon qu'il conviendra, des politiques et des engagements financiers qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART), conformément à la Déclaration de Rome sur la nutrition et aux options volontaires définies dans le Cadre d'action de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition, ainsi que dans le plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant ;

2 *bis* à envisager la définition de cibles nationales basées sur les cibles mondiales, adaptées aux priorités nationales et aux paramètres spécifiques ;

2 *ter* à envisager l'allocation de financements suffisants, en tenant compte du contexte local ;

3) à fournir, sur une base volontaire, des informations sur leurs efforts pour mettre en œuvre les engagements de la Déclaration de Rome sur la nutrition, par un ensemble d'options politiques volontaires définies dans le Cadre d'action, avec leurs politiques et investissements pour des interventions efficaces visant à améliorer l'alimentation et la nutrition des populations, y compris dans les situations d'urgence ;

(OP)3. PRIE le Directeur général :

1) de collaborer avec le Directeur général de la FAO dans le but :

a) d'apporter un soutien aux États Membres qui en font la demande dans l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et plans destinés à relever les multiples défis de la malnutrition, et de convoquer des réunions périodiques à vocation inclusive pour échanger les meilleures pratiques, et notamment envisager des engagements qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais dans le cadre de la Décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) ;

b) de tenir à jour une base de données en accès libre recensant les engagements pris à des fins de responsabilisation vis-à-vis du public et d'inclure une analyse des engagements pris dans les rapports biennaux sur la suite donnée au document final de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition et au Cadre d'action ;

2) de continuer à fournir aux États Membres une aide technique pour la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la nutrition et du plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant ;

3) de continuer à soutenir l'Initiative mondiale de défense de l'allaitement au sein afin de renforcer l'engagement politique et les investissements en faveur de l'allaitement au sein, pierre angulaire de la nutrition, de la santé et du développement de l'enfant ;

4) d'aider les États Membres à renforcer l'élément portant sur la nutrition dans les systèmes nationaux d'informations, y compris la collecte et l'analyse des données pour des prises de décision politiques reposant sur des données factuelles.

= = =